Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CEE) Nº 79/88 DE LA COMMISSION

du 13 janvier 1988

fixant des normes de qualité pour les laitues, chicorées frisées et scaroles et pour les poivrons ou piments doux

(JO L 10 du 14.1.1988, p. 8)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1543/2001 de la Commission du 27 juillet 2001	L 203	9	28.7.2001

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1988R0079:19880728:FR:PDF